



## LES CLASSIFICATIONS NOUVELLES : UN DESASTRE POUR TOUS LES SALARIES DE NESTLE-en-France



C'est sans doute l'un des accords les plus importants... et les plus dangereux (!) de ces 10 dernières années, qui a été signé fin 2008 entre l'Alliance 7 et les principaux syndicats patronaux nous concernant, d'une part, et la quasi-totalité des syndicats de salariés de l'agro-alimentaire/épicerie, d'autre part...

Cet accord (inspiré de ce qui se fait aux Etats-Unis...) vise à remettre en question radicalement (pour ne pas dire « casser ») le système de classification des salariés et des emplois qui était en vigueur depuis la Libération.

Le système Parodi-Croizat, datant de 1945, avait en effet institué le système actuel des coefficients, qui a prouvé, depuis plus de 50 ans, qu'il correspondait au mieux à l'évaluation de la force de travail, en valorisant l'expérience, la formation et les aptitudes du salarié pour la fonction occupée.

Même s'il cite encore des métiers disparus aujourd'hui, sur le fond, ce système reste tout à fait d'actualité et, ne nous y trompons pas, son démantèlement ne répond **qu'à des objectifs de réduction de la masse salariale des entreprises à moyen terme...**

C'est une des raisons pour laquelle la **CGT a été le seul syndicat non-signataire**, mais a décidé de se battre, maintenant que l'accord a été avalisé par tous les autres, pour qu'il soit appliqué dans les « moins mauvaises » conditions pour les salariés...

Voici le contenu de cet accord :

**Premièrement** – alors que, jusque là, on classifiait la qualification professionnelle du salarié, enrichie de ce qu'il avait acquis au cours de sa carrière, désormais, on classifiera les postes de travail uniquement. **ON CLASSIFIERA L'OBJET ET NON PLUS LE SUJET.**

**Deuxièmement** – une grille de notation des différents emplois de l'entreprise sera appliquée, sur la base de :

- 6 « critères classants » (Connaissances requises ou expérience équivalente / Technicité-Complexité / Initiative-Autonomie / Responsabilité / Animation-Encadrement / Communication)
- 9 degrés par critère

**CHACQUE POSTE OBTIENDRA UNE NOTE DE 2 A 15 SUR CHACUN DES 6 CRITERES CLASSANTS. C'EST LA « PESEE DES POSTES ». LES 6 CRITERES SONT TOUS DE POIDS EGAL.**

**Troisièmement** – dans l'accord lui-même, aucune grille de salaire n'est incluse, donc, quand les notations de chaque poste auront eu lieu, **IL FAUDRA ENCORE NEGOCIER UNE CORRESPONDANCE ENTRE NOMBRE DE POINTS ET NIVEAU DE SALAIRE.**

**Quatrièmement** – l'accord reconnaît la nécessité d'une négociation au niveau de l'entreprise et de la mise en place d'un comité paritaire pour cela. Il nous reste un an pour la négociation chez NESTLE-France. En cas de rupture des négociations **L'EMPLOYEUR NESTLE POURRA IMPOSER AUTORITAIREMENT L'APPLICATION DE CES CLASSIFICATIONS ET LES GRILLES ELABOREES ....**

Vous pourrez trouver l'intégralité de cet accord sur notre site : [www.cgt-nfnoisiel.org](http://www.cgt-nfnoisiel.org)

## Voici les 2 aspects négatifs de cet accord :

1) Cette grille ne permet pas l'évolution professionnelle des salariés, contrairement à ce qui est annoncé, puisqu'elle ne permet plus de reconnaître :

- la polyvalence horizontale et verticale
- les parcours professionnels
- l'expérience des hommes.

...C'est l'emploi, qui est coté...

2) Même si l'accord affirme que le maintien du salaire est garanti avec le passage au nouveau système, ne nous leurrons pas, il sera toujours possible à l'employeur de baisser le salaire de base, de compenser la baisse de revenu par une prime de rattrapage, pour le salarié en place, et d' « oublier » cette prime pour le prochain salarié qui occupera le poste. **L'objectif est bien de baisser la masse salariale à moyen terme.**

Dans certaines branches de l'agro-alimentaire, ce nouveau système est déjà en vigueur (comme chez Nestlé Waters) ou en cours d'implémentation (chez NGF ou Purina). Chez Nestlé France, nous en sommes à la 3<sup>ème</sup> réunion. Et ce qui se passe déjà ne nous rend pas optimistes... Quelques constats en vrac : impossibilité de comparer les postes, salaires de base déjà en baisse, difficulté grandissante d'évoluer si ce n'est par la mobilité fonctionnelle ou géographique...

La direction de NESTLE va même plus loin. Elle a chargé le cabinet international MERCER d'harmoniser et d'unifier les classifications de toutes les entreprises du groupe NESTLE-en-France. MIKADO est décidément omniprésent dans toutes les décisions prises sur le périmètre de N.I.M.

La CGT ne cherche pas à jouer les oiseaux de mauvais augure, mais il faut impérativement que nous ne nous laissions pas imposer ce mauvais accord et que nous soyons vigilants à chaque étape de la négociation.

**IL FAUT REFUSER LES EVALUATIONS DE POSTE AU RABAIS, LES OBSTACLES AUX EVOLUTIONS DE CARRIERE, LES BAISSSES DE SALAIRE MASQUEES...**

**LA DIRECTION VEUT SUPPRIMER LA PRIME D'ANCIENNETE ET TOUTE REFERENCE AUX COEFFICIENTS :**

Lorsque l'accord a été signé entre Alliance/7 et 4 syndicats bien naïfs, les employeurs ont renvoyé la discussion sur les *salaires minima conventionnels* à une date ultérieure, en demandant aux syndicats de signer d'abord l'accord sur les classifications...Ils ont obtempéré. Depuis la fin 2009, les négociations sur les salaires ont donc repris à Alliance/7. Les employeurs ont annoncé la couleur ...**supprimons la prime d'ancienneté !**

Il faut dire qu'ils sont cohérents. Les nouvelles classifications suppriment les coefficients. Il n'y a plus de regroupements collectifs des métiers et des fonctions dans une échelle de coefficients. Il n'y a plus qu'une individualisation des emplois. **L'individu est ignoré dans les nouvelles classifications.**

C'est grave... Il faudrait, selon la CGT, que tous les syndicats de NESTLE-France fassent front à la direction, même si certaines fédérations ont capitulé en 2008 à Alliance/7. La négociation dans l'entreprise n'a rien à voir avec une négociation de branche, même si la direction de NESTLE-France s'appuie sur la signature à Alliance/7 pour empêcher toute contestation des syndicats de NESTLE. « Nous vous rappelons que vos fédérations ont signé l'accord de branche ...vous n'allez pas désavouer vos fédérations ... » a précisé le DRH.

A suivre.....

Noisiel, le 12 janvier 2010